

Conseil municipal du 19 mars 2009

51 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pascal Popelin était le rapporteur pour 20 d'entre-elles.

Compte administratif 2008 de la ville

Les taux de réalisation constatés au compte administratif 2008 sont les suivants :

Un peu plus de 108% des recettes prévues en section de fonctionnement, ce qui s'explique d'une part par la prudence des prévisions et d'autre part par des produits des services en progression (augmentation de la fréquentation des services publics municipaux, notamment du Centre médico-social, du Centre nautique, du Cinéma Yves-Montand...).

Un peu moins de 95.5% des dépenses prévues en section de fonctionnement, ce qui signifie que le budget a fait l'objet en 2008, comme les années précédentes, d'une exécution quotidienne vigilante et maîtrisée, avec le souci permanent que chaque euro dépensé soit un euro utile.

80.4% du programme d'investissement, ce qui marque une très forte accélération du rythme de mise en œuvre de nos projets, puisque les taux de réalisation de la section d'investissement étaient de 61.5% en 2007 et 60.8% en 2006.

En 2008, comme lors des exercices antérieurs, les engagements budgétaires de la majorité municipale ont donc été concrétisés. A Livry-Gargan, le budget n'est pas un outil de communication, simplement destiné à faire des annonces. C'est un instrument maîtrisé, au service d'une politique. Ce qui est annoncé est réalisé.

Le compte administratif est aussi l'occasion de juger de l'état des finances d'une collectivité. Structurellement, les ressources fiscales sont faibles à Livry-Gargan. Alors que les communes de la strate en Seine-Saint-Denis ont perçu en moyenne 764€ par habitant au titre du produit des 4 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe professionnelle), la ville de Livry-Gargan n'a perçu que 572€ par habitant, soit la bagatelle de 25% de moins.

En raison des choix gouvernementaux, les ressources en provenance de l'Etat sont en outre malmenées depuis six ans. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement qui a été versée en 2008 n'a progressé que de 1.11% par rapport à 2007, ce qui est nettement inférieur à l'inflation. La ville a reçu 257€ par habitant, quand les communes de la strate ont reçu en moyenne nationale 281€, soit 8.4% de plus. La dotation de solidarité urbaine n'a progressé que de 1.6%, soit toujours moins que l'inflation. Quant au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France, il a pour sa part diminué de 5.8%. Mais les coups les plus durs ont été portés au titre des compensations, en particulier celles relatives aux exonérations de taxe professionnelle : -10.5% sur le premier mécanisme, -24% sur le second. Ceci explique toutes les raisons de l'inquiétude de la majorité municipale, après l'annonce de la suppression totale dès 2010 de la taxe professionnelle par le président de la République et pourquoi les promesses de compensation intégrale de cette suppression ne rassurent vraiment pas les élus.

Fort heureusement, dans ce contexte défavorable, les indicateurs purement locaux, qui dépendent des choix de l'exécutif et de la majorité municipale, demeurent bons.

L'encours de la dette communale au 31 décembre 2008 est de 22.5M€, dont 21.8M€ au titre du budget principal. Rapporté à la population de Livry-Gargan, cela représente 583.54€ par habitant ; quand la moyenne nationale de la strate est de 1 131€. La ville de Livry-Gargan est donc deux fois moins endettée que la moyenne des communes de sa taille. Quand à l'annuité, elle est 2.6 fois inférieure : 68.14€ par habitant à Livry-Gargan, contre 177€ au plan national, ce qui prouve que l'exécutif a su faire les bons choix en matière de taux et de structure d'emprunts.

Pour financer le programme d'investissement 2008, deux emprunts, représentant un montant total de 4.1M€ ont été mobilisés. L'emprunt n'a donc contribué à financer que 27% de l'investissement. 13%, soit 1.9M€, ont été obtenus par des subventions, le solde (60%) correspondant à de l'autofinancement.

Pour mémoire, les principales opérations d'investissement réalisées en 2008 ont été :

Des acquisitions foncières destinées à la construction de logements sociaux pour 7M€.

La fin des travaux de construction du nouveau restaurant du groupe scolaire Jacob, mis en service à la rentrée de septembre dernier, pour 2.2M€ sur l'exercice 2008.

Le programme annuel d'amélioration de la voirie et de l'éclairage public pour 2.2M€.

La réalisation de vestiaires et de locaux associatifs à proximité du terrain de rugby du parc municipal des sports Alfred-Marcel Vincent pour 600 000€.

Il convient d'ajouter à ces grosses opérations, tous les travaux d'amélioration et de modernisation des écoles, des équipements culturels, sportifs, associatifs, sociaux, ainsi que l'ensemble des investissements concourant à la préservation et au développement des services publics municipaux.

Une fois le besoin de financement de la section d'investissement assuré et les reports financés pour 2.6M€ (contre 6.9M€ l'année dernière), l'excédent libre d'affectation constaté au terme de l'exercice 2008 s'élève à un peu plus de 4.3M€, soit 5.6% du budget total voté. Il s'agit là d'un niveau satisfaisant, qui permet d'aborder l'exercice 2009 avec des possibilités d'autofinancement convenables.

Toutefois, notre choix de la majorité municipale -renouvelé en 2008- de ne pas augmenter les taux communaux des 4 taxes locales et de limiter l'évolution de la participation des usagers au niveau de l'inflation, malgré le désengagement de l'Etat, réduit d'année en année les marges. Ainsi, le compte administratif 2006 affichait-il un excédent de 5M€. Celui de 2007 n'était que de 4.8M€, quand il dépasse à peine 4.3M€ à la clôture de l'exercice 2008.

Compte administratif 2008 du service annexe d'assainissement

Il présente un excédent libre d'affectation de 254 715,91€

Compte administratif 2008 du budget annexe de la résidence Jean-Lebas

Il présente un excédent d'exploitation de 99 047,77€

Compte administratif 2008 du budget annexe de la résidence Alain Savary

Il présente un excédent d'exploitation de 84 133,01€

Compte administratif 2008 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

Il présente un excédent d'exploitation de 80 535,62€

Affectation du résultat 2008 du budget de la ville

Le résultat de 4 355 034,04€ a été affecté dans le budget 2009 au compte « excédent de fonctionnement reporté »

Affectation du résultat 2008 du service annexe d'assainissement

Le résultat de 254 715,91€ a été affecté dans le budget 2009 au compte « excédent antérieur reporté »

Affectation du résultat 2008 du budget annexe de la résidence Jean-Lebas

Le résultat de 99 047,77€ a été affecté pour 2 294,31€ à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2008, pour 69 756,85€ en réserves pour les investissements 2009 et pour 26 996,61€ en section d'exploitation 2009.

Affectation du résultat 2008 du budget annexe de la résidence Alain-Savary

Le résultat de 84 133,01€ a été affecté en section d'exploitation 2009.

Reprise au compte de résultat de subventions ayant financé des bien amortis en totalité au service annexe d'assainissement

Il s'agit d'une mesure d'ordre, en application de l'instruction budgétaire et comptable M49, qui n'a pas d'incidence sur les comptes du service annexe d'assainissement.

Budget primitif 2009 de la ville

La prévision budgétaire 2009 traduit une fois de plus la volonté de poursuivre une gestion attentive et rigoureuse des deniers publics. Dans ce cadre, la majorité municipale veille chaque année à adapter les dépenses aux moyens dont dispose la ville.

C'est pourquoi le budget 2009 de la commune, comme ceux des années précédentes, se traduit par :

- aucune augmentation des taux communaux des quatre taxes payées par les contribuables livryens, qui ne varieront pas pour la sixième année consécutive,
- la maîtrise de l'évolution des dépenses de gestion et de l'endettement,
- un volume d'investissement compatible avec les capacités d'autofinancement.

Les chiffres figurant dans le budget sont l'aboutissement d'un long travail collectif, engagé comme chaque année dès le mois de septembre dernier avec les élus, la direction générale et les responsables des différents services de la ville.

Le budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à un peu plus de 72M€ :

- environ 53.5M€ pour la section de fonctionnement, en augmentation d'un peu plus de 4% par rapport à l'année dernière. Cette augmentation doit néanmoins être relativisée, puisque l'exécutif a fait le pari d'intégrer dès le budget primitif l'intégralité des dotations de solidarité, afin d'augmenter l'autofinancement,
- un peu moins de 18.5 M€ pour la section d'investissement, en diminution de 10% par rapport à 2008. Cette diminution n'est qu'optique. Elle tient en effet à la baisse significative du volume des reports (2.6M€ cette année contre 6.9M€ l'année dernière). Tenant compte de cet élément, le volume d'investissements nouveaux proposés en 2009 est en réalité en nette augmentation par rapport à celui de 2008.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles sont constituées à 51.8% par les différents impôts et taxes, ce qui représente environ 27.7M€. A taux constants, ce qui est le choix politique de la majorité municipale, cette recette ne peut évoluer qu'en fonction de deux paramètres. La revalorisation forfaitaire des bases décidée par le parlement (2.5% cette année) et la variation physique, c'est-à-dire l'augmentation de la base taxable générée soit par des constructions neuves, soit par l'amélioration des constructions existantes, soit par le développement de l'activité économique. Cette année, les bases de taxe d'habitation progressent de 2.87% ce qui traduit une très faible variation physique. Les bases de taxe sur le foncier bâti progressent de 3.58%, évolution majoritairement assise sur la revalorisation forfaitaire. Seules les bases de taxe professionnelle connaissent une progression physique significative, puisqu'au total, elles augmentent de 5.12%. Ce chiffre positif, à contre courant de la tendance observée dans les autres communes de la Seine-Saint-Denis, est le fruit de la politique économique dynamique engagée depuis près de 15 ans par la municipalité. Il ne fait qu'accentuer les regrets face à la décision du président de la République de supprimer cette ressource, qui devenait enfin dynamique à Livry-Gargan.

27.9% des recettes de fonctionnement, soit environ 15M€ sont constituées par les dotations, subventions et participations. C'était 30.2% l'année dernière, ce qui illustre, s'il en était encore besoin, le désengagement de l'Etat. D'autant qu'a été intégré cette année, dès le budget primitif, l'intégralité des dotations de solidarité, alors que seulement la moitié figurait à ce stade les années précédentes. Certes, la dotation globale de fonctionnement progresse de 5.75%

sous l'effet du recensement, ce qui est bien le moins, la population de référence ayant augmenté de 11.5% ! Mais les compensations pour exonérations de taxe d'habitation diminuent de 2.26%, celles pour le foncier bâti de 16.07%, celles pour la première part de la taxe professionnelle de 32.10% et celles de la deuxième part de 16.15%. Quant à la dotation globale de décentralisation pour les bibliothèques, ne la cherchez plus : elle disparaît définitivement en 2009, après avoir été progressivement réduite depuis 4 ans...

Les produits des services proposés par la commune aux livryens représentent près de 9.2% des recettes de fonctionnement, pour un montant d'environ 4.9M€. Ils sont estimés dans le budget primitif en tenant compte -au plus près de la réalité- des résultats constatés l'an passé au compte administratif, donc en nette progression, avec la volonté politique de ne pas augmenter nos tarifs au-delà du niveau réel de l'inflation.

Enfin, la ville d'une dernière recette de fonctionnement significative, fruit de l'exécution attentive de l'exercice budgétaire précédent : l'excédent dégagé au compte administratif 2008, soit environ 4.3M€ (- 500 000€ par rapport à l'année dernière).

L'ensemble de ces recettes permet de faire face aux besoins structurels en matière de dépenses de fonctionnement. Le principal poste de dépense concerne naturellement la rémunération du personnel communal estimée à environ 30.7M€ en augmentation de 1.8% par rapport à 2008. La volonté de l'exécutif municipal d'aboutir, dans cette épure, à une nouvelle amélioration significative du régime indemnitaire de l'ensemble des agents, pour un montant d'environ 50€ nets mensuels pour chacun, à compter du 1^{er} juillet prochain a été confirmée. Cette mesure représente sur 6 mois un effort de 300 000€. Les modalités de sa mise en œuvre seront proposées lors d'un prochain Conseil municipal.

Les crédits prévus pour faire face aux dépenses de gestion représentent environ 13.1M€, en progression de près de 10%, malgré tous nos efforts pour maîtriser les frais de fonctionnement. Certaines évolutions sont subies, comme par exemple l'augmentation du coût de la navette (+47.38% consécutivement au renouvellement de la délégation de service public), celui de l'entretien courant des bâtiments (+36.06% en raison la vétusté et de normes de sécurité de plus en plus contraignantes) ou encore celui de la mise en décharge et de l'adhésion aux syndicats intercommunaux de gestion des ordures ménagères (+22.11%). D'autres évolutions sont le fruit de décisions assumées par la majorité municipale, comme par exemple l'augmentation des dépenses directes liées aux séjours de neige et d'été (+212.27% consécutivement à la vente du centre de vacances de Briançon qui génère des dépenses d'investissement et de personnel), l'importante progression des dépenses de surcharge foncière pour la construction de logements sociaux (+56.75%, plusieurs cessions se concrétisant cette année, après les acquisitions réalisées en 2007 et 2008). Dans d'autres domaines, des économies sont réalisées pour absorber une part de ces dépenses nouvelles ou ponctuelles : -17.75% sur la ligne alimentation des fêtes et cérémonies, -8.73% sur les frais d'impression, -6.15% sur les frais de création, -2.65% sur l'affranchissement...

Les subventions et participations qui seront versées en 2009 sont estimées à 3.3M€. Ces sommes correspondent, pour une part, à des décisions qui dépendent de l'Assemblée communale : il s'agit des subventions aux associations et aux établissements publics. Pour une autre part, il s'agit de dépenses obligatoires dont la ville ne maîtrise pas l'évolution, par exemple contingent incendie pour financer la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, en augmentation cette année de 7.75%.

La maîtrise de notre dette permet de n'avoir à faire face à des remboursements d'intérêts d'emprunt limités, pour un montant d'environ 1M€ en 2009.

Une fois ces dépenses de fonctionnement incompressibles provisionnées, il est possible de dégager un autofinancement pour les investissements de 4.5M€, équivalent à celui de l'année dernière, dont 1.4M€ au titre des dotations aux amortissements.

Les principales caractéristiques de la section d'investissement 2009 sont les suivantes :

Le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement du capital, représente environ 1.9M€.

Les reports relatifs au programme d'investissement 2008 représentent 2.6M€, en nette diminution par rapport à l'année dernière, où ils représentaient 6.9M€. Ces reports portent principalement sur le programme de voirie 2008, actuellement en cours de réalisation.

Enfin, environ 9.7M€ seront consacrés au programme d'investissements nouveaux au titre de 2009. Les investissements concourant à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement représenteront (hors budget annexe d'assainissement) environ 4.8M€ en très nette augmentation par rapport à l'an passé (dont 3.2M€ pour la voirie, 600 000€ pour la sécurité, 531 000€ pour les espaces verts et l'environnement, 423 000€ pour la propreté et le traitement des ordures ménagères, 36 000€ pour le développement durable). Les investissements concourant à l'animation de la ville, au développement du sport, de la culture, de la vie associative et des activités en faveur de la jeunesse correspondent à environ 2M€ (dont 1.1M€ de crédits de paiement pour la reconstruction extension du gymnase Jacob). Les investissements concourant à l'amélioration des équipements et des politiques sociales sont prévus à hauteur de 670 000€ dont 500 000€ pour une acquisition foncière nouvelle (plus les deux budgets annexes pour Jean-Lebas et Alain-Savary présentés à part). 570 000€ seront consacrés à l'éducation et à l'amélioration du patrimoine scolaire, avec notamment le lancement des travaux de transformation de l'ancien restaurant scolaire situé dans l'école élémentaire Jacob 1. Enfin, les autres investissements concourant au fonctionnement et à la modernisation du service public municipal (bâtiments, parc automobile, informatique, etc.) s'élèvent cette année à près de 1.7M€, avec une attention particulière portée aux conditions de travail du personnel communal (vestiaires des personnels au garage municipal et au parc Lefèvre, rénovation des archives municipales...)

Pour financer la section d'investissement, les principales recettes prévues sont les suivantes :

- l'autofinancement évoqué à hauteur de 4.5M€,
- les dotations d'Etat (dont le Fonds de compensation de la TVA) pour un montant total estimé à 4.8M€. Ce montant est en nette augmentation, puisque l'exécutif municipal a décidé de s'inscrire dans le dispositif proposé par le gouvernement au titre du plan de relance. Le niveau dynamique des investissements devrait permettre de bénéficier de deux années de versement du Fonds de compensation de la TVA.
- les subventions à venir, principalement en provenance des collectivités locales que sont le Conseil général de la Seine-Saint-Denis et le Conseil régional d'Ile-de-France, pour un total estimé à 530 000€ étant entendu que certains dossiers en cours d'instruction n'ont pas fait l'objet d'inscription au stade du budget primitif,
- l'emprunt, inscrit pour 8.6M€. Ce montant, qui couvre une part des reports de l'exercice 2008, est destiné à équilibrer temporairement la section d'investissement. Mais il a vocation à être réduit en décision modificative, à l'occasion de la concrétisation de cessions foncières. Les recettes de ces cessions viendront atténuer le niveau d'emprunt et augmenteront d'autant l'autofinancement.

L'ensemble du budget est équilibré sans avoir recours à une augmentation des taux de la part communale de la fiscalité directe. Ces taux restent donc les mêmes pour la septième année consécutive.

Budget primitif 2009 du service annexe d'assainissement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes 3 022 809€ pour la section d'exploitation et à 3 572 344€ pour la section d'investissement.

Pascal Popelin a rappelé que la ville n'augmentait pas au moins pour la quinzième année consécutive la taxe communale d'assainissement, dont le produit, payé par les usagers de l'eau, finance l'essentiel des dépenses d'exploitation du service annexe d'assainissement.

Budget primitif 2009 de la résidence Jean-Lebas

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 699 156€, avec une subvention communale d'équilibre de 58 134€.

Budget primitif 2009 de la résidence Alain-Savary

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 409 073€, avec une subvention communale d'équilibre de 121 189€.

Budget primitif 2009 du service de soins infirmiers à domicile

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 437 198,86€ en section d'exploitation et 50 844,32€ en section d'investissement.

Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au Fonds de compensation de la TVA

Pascal Popelin a proposé que le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'Etat. Cette convention permettra de percevoir cette année les sommes dues par l'Etat au titre de 2007 et 2008, la ville s'engageant en contrepartie à concrétiser en 2009 des investissements supérieurs d'un moins 1€ à la moyenne de ses investissements effectifs des exercices budgétaires 2004 à 2007.

Adaptation des autorisations de programme et crédits de paiement

Pascal Popelin a proposé ces ajustements, qui tiennent compte du rythme de réalisation effective de 3 opérations pluriannuelles d'investissement : la reconstruction et extension du gymnase Jacob, la réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à l'entrée du parc Lefèvre et la mise en œuvre du système d'information géographique.

Demande de décharge de responsabilité et de remise gracieuse pour le régisseur des recettes des marchés d'approvisionnement

Pascal Popelin a proposé que le régisseur des marchés, qui s'est fait agresser et dérober la recette du marché Chanzy au mois de décembre dernier, soit exonéré de responsabilité sur ses fonds propres, compte tenu des circonstances exceptionnelles.

Admission en non valeur de taxes d'urbanisme

Cette mesure d'ordre concernait la somme de 11€ relative à un permis de construire délivré en 1992.

Convention entre la ville et la Chambre de commerce et d'industrie afin d'aider au maintien de la diversité du commerce local et au développement de l'activité économique dans la commune

Pascal Popelin a proposé que le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention, dont le montant total s'élève à 25 360€ HT, financé à parts égales par la ville et la Chambre de commerce.